

**Campagne d'emplois des enseignants-chercheurs - Rentrée 2020**

**Session synchronisée**

|                                   |   |
|-----------------------------------|---|
| <b>Type de poste :</b>            | Enseignant-Chercheur  |
| <b>Identification du poste :</b>  | 02 MCF 0135   |
| <b>Intitulé :</b>                 | Droit constitutionnel / finances publiques et droit fiscal      |
| <b>Nature du concours :</b>       | 26-1-1°   |
| <b>Composante - Département :</b> | Faculté des Sciences Juridiques, Politiques et Sociales (FSJPS) |
| <b>Laboratoire :</b>              | ERDP-CRDP – EA 4487   |

**Enseignement :**

**Filières de formation concernées** : Capacité droit ; L1 AES ; L1 Science politique ; L2 Droit.

**Objectifs pédagogiques :**

**Polyvalente dans différents domaines du droit public interne**, en droit constitutionnel et en droit des finances publiques, la personne recrutée a vocation à assurer en la matière non seulement des enseignements magistraux relativement généraux **de droit constitutionnel** en licence 1<sup>ère</sup> année AES, ou licence 1<sup>ère</sup> année Science Politique tels que « Principes généraux du droit constitutionnel » ou encore « droit constitutionnel » en capacité en droit, mais aussi des enseignements plus spécialisés en **droit des finances publiques** en licence 2<sup>ème</sup> année droit, comme par exemple des travaux dirigés « droit fiscal » ou de « droit public financier ».

Soucieuse de dispenser un enseignement empreint de modernité en recourant notamment aux outils numériques, la personne recrutée veillera à intégrer dans ses enseignements les derniers développements de la recherche en droit constitutionnel et en droit des finances publiques tout en établissant des liens tant avec la pratique qu'avec l'actualité.

**Besoin d'encadrement :**

**Le droit constitutionnel** constitue une discipline fondamentale dispensée à tous les niveaux de formation à la FSJPS, que ce soit en Droit naturellement mais aussi en AES, en Science politique et à l'Institut de préparation à l'administration générale (IPAG), et ce dès la première année de licence (et même avant dans le cadre de la capacité en droit) jusqu'aux masters 2, y compris non exclusivement juridiques. Indispensable pour présenter nombre de concours de la fonction publique, la maîtrise de la discipline implique une formation progressive passant en particulier par l'étude des principes généraux du droit constitutionnel puis du droit de la Vème République dès la première année de licence pour être ensuite approfondie sur les plans tant théoriques que pratiques en master.

**Le droit des finances publiques**, et notamment le droit fiscal dont l'enseignement devrait être étendu en licence par des travaux dirigés, étudiés à partir de la deuxième année de licence en droit, y compris en AES, et à l'Institut de préparation à l'administration générale (IPAG), pour être ensuite approfondis en master, sont tout aussi essentiels à la préparation aux concours. Ce sont des disciplines se situant au carrefour des branches du droit public.

Soucieuse de développer une pédagogie adaptée et innovante, la personne recrutée assurera donc des enseignements magistraux dans ces deux disciplines du droit public de la licence droit, science politique, AES au master droit public et participera également dans ce cadre à la formation à la recherche.

## Recherche :

### **Thématique de recherche :**

Pour la partie recherche, la personne recrutée rejoindra l'ERDP et aura vocation à s'inscrire dans les axes Droit constitutionnel et Droit public financier. Elle pourra ainsi contribuer à approfondir les recherches entamées, sur les questions liées aux institutions politiques (ForInCIP), de la place du justiciable en droit constitutionnel (suite du projet QPC 2020), de l'impact du numérique sur le droit constitutionnel et celles relatives au droit constitutionnel et le temps. En Droit public financier, elle pourra développer les recherches en lien avec les finances sociales (notamment leurs problèmes de financement) et contribuer aux réflexions menées en droit fiscal (légitimité de l'impôt).

## Innovation pédagogique :

La personne recrutée veillera à faire preuve dans ses enseignements d'imagination et de créativité quant à la manière de présenter ses cours afin de dispenser un enseignement empreint de modernité. L'usage des outils de la pédagogie numérique (Power point imaginaire [vidéos, schémas, illustrations...], Moodle...) devra être maîtrisé. La personne recrutée mettra en place, dans ses enseignements, des « serious games » propres à développer tant la créativité juridique des étudiants que leur aptitude à l'analyse d'une situation donnée, en passant par la mise en application des connaissances juridiques acquises en cours à des situations pratiques.

## Mots-clés :

- Droit public interne ;
- Droit constitutionnel ;
- Finances publiques et droit fiscal ;
- Droit fiscal ;
- Fiscalité.

## Champs Euraxess :

**Job Title** : Lecturer in public law (constitutional law and public finances/fiscal law).

**Job Profile** : The applicant will develop teaching and research activities in the field of public law.

### **Research fields** :

- Public Law ;
- Fiscal Law.

## Contacts :

|                               |   |
|-------------------------------|---|
| <b><u>Recherche :</u></b>     | <b>Elsa BERNARD – ROSA Audrey</b><br><b>Courriel :</b> elsa.bernard@univ-lille.fr - audrey.rosa@univ-lille.fr   |
| <b><u>Enseignement :</u></b>  | <b>Aurélien BAUDU – Aymeric POTTEAU - Co-Présidents de la section de droit public</b><br><b>Courriel :</b> aurelien.baudu@univ-lille.fr - aymeric.potteau@univ-lille.fr   |
| <b><u>Administratif :</u></b> | <b>Bureau recrutement-mobilité enseignants</b><br><b>Téléphone :</b> +33 (0)3 62 26 95 39 / +33 (0)3 62 26 95 47 / +33 (0)3 62 26 95 38<br><b>Courriel :</b> recrutement-mobilite-enseignants@univ-lille.fr<br><b>Site internet :</b> <a href="https://www.univ-lille.fr/universite/travailler-a-luniversite/">https://www.univ-lille.fr/universite/travailler-a-luniversite/</a> |

## **IMPORTANT :**

- Le poste sur lequel vous candidatez est susceptible d'être situé dans une « zone à régime restrictif » au sens de l'article R. 413-5-1 du code pénal. Si tel est le cas, votre nomination et/ou votre affectation ne pourront intervenir qu'après autorisation d'accès délivrée par le chef d'établissement, conformément aux dispositions de l'article 20-4 du décret n°84-431 du 6 juin 1984 ;
- *Ce poste est ouvert aux personnes en situation de handicap ;*
- La composition du comité de sélection sera accessible sur le site de l'Université de Lille à la rubrique : <https://www.univ-lille.fr/universite/travailler-a-luniversite/> dès la publication des postes sur l'application ministérielle GALAXIE.